



Communiqué de presse

Deux présidences des comités européens de normalisation pour AFAÏA ! AFAÏA continue de s'investir pour assurer la mise en place du futur règlement harmonisé des matières fertilisantes et supports de culture.

Echéance cruciale pour les adhérents d'Afaïa, et pour tous les métiers liés à la fertilisation, le projet de règlement harmonisé des matières fertilisantes et supports de culture est sur de bons rails : le premier vote plénier du Parlement européen a eu lieu le 24 octobre. Ensuite, une procédure de « trilogue » sera mise en place entre le Parlement, le Conseil des Ministres et la Commission Européenne pour bâtir un compromis. Compte tenu des délais de mise en application, l'arrivée de ce nouveau règlement est, au mieux, prévue pour fin 2020.

Mais, la mise en place de ce règlement très attendu par l'ensemble des adhérents d'Afaïa dépend aussi de l'existence de normes européennes « méthodes » pour encadrer chaque paramètre, qu'il concerne l'innocuité, ou la qualité des produits. Les délais sont maintenant très courts pour que ces méthodes soient disponibles à temps pour la mise en application du règlement. La création de ces normes est répartie entre trois comités techniques du CEN (comité européen de normalisation). Afin d'assurer au mieux l'avancée de ces textes, Afaïa a accédé à la présidence de deux de ces comités : TC455 (nouvellement créé pour les biostimulants) confié à Benoît Planques (Italpollina France, président d'Afaïa), et TC223 (pour les amendements organiques et les supports de culture) dont la présidence a été récemment attribuée à Laurent Largant (délégué général d'Afaïa).

« La normalisation européenne est cruciale pour s'assurer que les futurs produits fertilisants voulant bénéficier du marquage CE soient évalués de la même manière dans les différents pays européens ! c'est une nécessité pour tendre vers un marché de qualité et sécurisé » précise Benoît Planques. Laurent Largant indique que *« Les normes européennes s'imposent sur les normes nationales. Ainsi même les intrants revendiquant une mise en marché nationale devront être évalués sur la même base normative. Ainsi, malgré l'harmonisation partielle prévue par le règlement européen, les règles nationales et européennes convergeront ! »*

Les adhérents d'Afaïa vont aussi s'investir dans les différents groupes de travail de ces comités techniques, en y apportant leur expertise pour défendre des produits de qualité et pour assurer l'utilisation des méthodes les plus adaptées.

Actif depuis 1986, Afaïa est le syndicat professionnel qui représente des fabricants et metteurs en marché de plusieurs grandes familles d'intrants pour l'agriculture, les jardins et les espaces verts. Son champ d'action couvre l'ensemble des supports de culture (terreaux et substrats), des fertilisants organiques (engrais organiques, organo-minéraux et amendements organiques), des produits de paillages ainsi que des biostimulants et des additifs agronomiques.

Quelques chiffres :

- 3 millions de m³ de supports de culture et paillages,
- 1,2 millions de tonnes d'engrais organiques,
- 4 millions de tonnes d'amendements organiques,

sont mis chaque année en marché par les producteurs adhérents d'AFAÏA, qui génèrent plus de 1500 emplois directs, avec un CA cumulé de plus de 250 millions €.

Retrouvez-nous sur le web : www.afaia.fr et www.biostimulants.fr



<https://www.facebook.com/AFAÏA-Chambre-syndicale-1792925540943646>



https://twitter.com/afaia_fr



<https://www.linkedin.com/company-beta/11025908/>

Contacts Presse : Laurent Largent, laurent.largent@afaia.fr
Hélène Laget, helene.laget@afaia.fr